

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Délibération n° 2023-08

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 Nombre de pouvoirs : 3
 Date de convocation : 07/04/2023

Séance du : 13/04/2023 à 18 heures 30

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Pascal RAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		186 308,06	29 155,80		29 155,80	186 308,06
Opérations de l'exercice	912 302,12	850 030,25	768 237,18	722 223,58	1 680 539,30	1 572 253,83
TOTAUX	912 302,12	1 036 338,31	797 392,98	722 223,58	1 709 695,10	1 758 561,89
Résultats de clôture		124 036,19	75 169,40			48 866,79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	912 302,12	1 036 338,31	797 392,98	722 223,58	1 709 695,10	1 758 561,89
Résultats définitifs		124 036,19	75 169,40			48 866,79

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : 規%



Pour expédition conforme,

Le maire

Pascal RAPIN

Secrétaire de séance

Jacques PERARD

Accusé de réception de la Préfecture
 018-211801907-20231504-DELIB2023-08CA-AI
 Date de télétransmission : 04/05/2023
 Date de réception préfecture : 04/05/2023

